Questions / Réponses

MAR23001-10508

1. Nombre d'associations à profiler (Phase 2) – Combien d'associations Enabel s'attend-elle à voir présélectionnées et profilées avant la sélection finale des 20 ? Le profilage rapide peut-il être réalisé en partie à distance ?

R1 : Il n'y a pas de nombre prédéfini d'associations à présélectionner. L'objectif est d'aboutir à une liste finale de 20 associations répondant aux critères de sélection. Le profilage rapide peut être réalisé en partie à distance, sous réserve de garantir la qualité et la fiabilité des informations collectées.

2. Formation-action : Les actions principales de la phase 4 mentionnent des « sessions territorialisées de formation-action », et la phase 2 des « groupes territoriaux de formation », alors que la méthodologie prévoit « un seul groupe » et « une session de formation-action d'une durée de 3 jours » à Marrakech. Pouvez-vous confirmer qu'une seule session collective de 3 jours est attendue ? Combien de participants par association sont prévus ?

R2 : Dans le cadre de la phase 4, le prestataire devra organiser et animer une session de formation-action collective d'une durée de trois (3) jours. Cette session réunira un représentant par association participante, soit 20 personnes au total.

3. Effort de la phase 4 : L'effort de 5 jours de travail couvre-t-il la préparation, l'animation des 3 jours et le rapport de formation ?

R3 : OUI

4. Indicateurs du résultat 4 : Le TDR précise que les emplois et initiatives entrepreneuriales « ne sont pas imputés comme obligation de résultat aux OSC ». Pouvez-vous confirmer que les cibles de R4 (800 personnes primo-accueillies, 50 % orientées, 100 initiatives, 50 emplois) ne constituent pas non plus une obligation de résultat pour le prestataire, et que le paiement de la tranche 3 dépend de la remise et de l'acceptation des livrables L14 à L18 ?

R4 : Ces résultats sont suivis en tant qu'indicateurs de contribution de la chaîne de services et ne sont pas considérés comme une obligation de résultat à la charge des OSC (voir la section 3.2 des TDR intitulée *« Suivi, données et mesure des résultats »*). Le paiement de la tranche 3, ainsi que les autres tranches, est lié à la remise et à l'acceptation des livrables prévus pour chaque phase. L'acceptation de ces livrables reste toutefois conditionnée à leur qualité et à leur pertinence, ainsi qu'à leur capacité à contribuer de manière crédible à l'atteinte des résultats visés à court et moyen terme.

5. Logistique de la formation-action (phase 4) : Le transport, l'hébergement et la restauration des participants, ainsi que les pauses-café, sont-ils également à la charge d'Enabel ou de ses partenaires ?

R5 : À la charge d'Enabel en collaboration avec ses partenaires.

6. Note méthodologique : Le TDR exige de ne pas dépasser 10 pages. Est-ce que la page de garde et les annexes (les outils) sont comptées parmi les 10 pages ?

R6 : La page de garde et les annexes ne sont pas comptées parmi les 10 pages.